



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 077-217703776-20260506-2026_05_44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 MAI 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 1

Non excusés : 0

Procurations : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le SIX MAI à VINGT HEURES, les membres du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, sur convocation du Maire, conformément aux Articles L.2121.10, L.2121-12 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Yoann COSSEVE, maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. LANDRY Daniel - Mme DESFORGES Sandrine - M. DÉSIRÉ Christophe - Mme DUVAL Isabelle - M. LOUISE DIT MAUGER Philippe - Mme GANA Soufya - Mme DÉSIRÉ Nathalie - Mme RETAILLEAU Gaëlle - M. CHATAIN Patrick - Mme LE MOEL Gabrielle - M. HARAND Jérôme - Mme MARTIN Marina - M. LELEU Benjamin - M. DA SILVA Nelson - M. BAPTISTA Fabrice - Mme PETILLION Myriam - Mme OUDART Patricia.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BERTRAM Philippe

PROCURATIONS :

M. BERTRAM Philippe à M. DÉSIRÉ Christophe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PETILLION Myriam



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 077-217703776-20260506-2026_05_44-DE

SEANCE DU 6 MAI 2026

Délibération n°2026_05_44

Objet : Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention-cadre avec le SDESM relative aux services SIG et à la mutualisation des données géographiques.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier des services proposés par le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) en matière de systèmes d'information géographique (SIG),

Considérant la nécessité de faciliter la mise en commun, le partage et la valorisation des données et ressources dans le domaine de l'information géographique,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'approuver** les termes de la convention-cadre proposée par le SDESM relative aux services SIG et à la mutualisation des données géographiques ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent ;
- **De préciser** que cette convention permettra à la commune d'accéder à des outils et services facilitant la gestion, l'exploitation et la diffusion des données géographiques.

Presles-en-Brie, le 7 mai 2026



Le Maire,

Yoann COSSEVE

2026_05_44 – autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention cadre avec le SDESM

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de Presles-en-Brie, d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire.